

26 Mars 2026

L'ACCÉLÉRATION

Le bouillonnement de l'actualité aura éclipsé un temps les préoccupations internes. Et pourtant, rarement les sujets n'auront bougé aussi rapidement, avec autant d'intensité : réorganisations, suppressions de postes, télétravail, cessions, etc. sont en passe de changer profondément notre environnement professionnel.

CALENDRIER

Le calendrier est bien chargé en dossiers brûlants d'ici à la trêve estivale. Pour commencer, le nouvel «observatoire des métiers», issu de l'accord emploi (signé par la CFDT-CFTC et SNB) tiendra sa première réunion le 30 mars, avec comme mission d'officialiser la liste des métiers en attrition/en tension ou des postes qui pourraient bénéficier d'accompagnements spécifiques (réduits à quelques 250 MTS/CFC ou à l'accès au nouveau Campus Mobilité & Compétences - CMC). Puis le 22 avril viendra la dernière phase de consultation sur les différentes réorganisations et leurs impacts dans les 13 BU/SU concernées par 2254 suppressions de postes. L'accompagnement prévu par la direction pour gérer ce mouvement massif est tellement dérisoire qu'il est difficile d'imaginer que cela va bien se passer. Entretemps, le cabinet mandaté sur le télétravail par le CSEC remettra son rapport d'expertise le 16 avril. Ce sera l'occasion d'une nouvelle passe d'arme avec la direction sur le sujet. A tout cela s'ajoutent les sujets de rémunérations qui, sauf pour les membres de la direction, ont toujours du mal à évoluer positivement. Tout le monde ne peut pas aller faire des piges chez Total pour arrondir ses fins de mois !

SGSS RETAIL

Fidèle à sa nouvelle habitude de ne placer les salariés qu'en dernière position de ses



considérations, la direction a privilégié l'envoi de son communiqué de presse à l'information des premiers concernés et de leurs représentants pour annoncer la vente prochaine des activités Retail de SGSS à Procapital, filiale d'Arkéa - Crédit Mutuel. Passé le choc, les salariés ont vite mesuré ce qui était en jeu (pour eux, mais aussi pour ceux dont le sort n'est pas réglé par cette opération). Il faut dire que la direction a chargé la barque en présentant dans le dossier de consultation les différences de statuts entre celui de la SG et celui de la filiale Procapital d'Arkéa Crédit Mutuel qui dépend de la convention collective Syntec, vide de toutes garanties et de tous avantages. Il est donc hors de question pour nos collègues de partir à l'aventure (après des années de bons et loyaux services malgré des outils totalement dégradés faute d'investissements) sans réelles garanties et les engagements nécessaires. Au-delà des 180 postes concernés, c'est la pérennité de SGSS qui se joue aussi. La direction a-t-elle commencé la vente à la découpe ? C'est ce qu'elle va devoir clarifier. De même, elle devra s'engager avec le Crédit Mutuel-Arkéa pour discuter sérieusement de la différence de statuts que l'opération risquerait de générer.

